



AN 2025
25-025

République Française
Liberté Egalité Fraternité
Commune d'Aubergenville

Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes-la-Jolie
Canton d'Aubergenville

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE

L'an deux mille VINGT-CINQ, le 9 avril à vingt heures, **le Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire, à la mairie au 1 avenue de la Division Leclerc, sous la présidence de M. Gilles LÉCOLE, Maire d'Aubergenville,

Présents :

M. Gilles LÉCOLE, Mme Virginie MEUNIER, Mme Fabienne PAULIN, M. Thierry RIHOUEY, Mme Sylvia PADIOU, Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA, M. Carlos SOARES, Mme Laurence DENAND, M. Mario MANCUSO, Mme Agnès CHEVALIER, M. Joël DANIEL, M. André GODINEAU, M. Olivier CATTELAÏN, Mme Faïza BOUJAOUANE-EL ALAMI, M. Ali HADIK, Mme Elodie MACHADO, Mme Florence VARIN, Mme Peggy FRANÇOIS, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Jean-Yves SAUVÉ, Mme Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Mme Denise AMBLARD, M. Philippe GARCIA, M. Philippe GOMMARD

Absents ayant donné procuration :

M. Dimitri MENDY, procuration à M. Thierry RIHOUEY
Mme Sophie PRIMAS, procuration à M. Gilles LÉCOLE
M. Didier JAHIER, procuration à Mme Laurence DENAND
M. Lionel LECLER, procuration à Mme Marie-Christine LOZACH-PAÏOLA,
M. Edward DANGELOT, procuration à Mme Virginie MEUNIER,
Mme Myriam DARGENT, procuration à Mme Peggy FRANÇOIS,
Mme Nathalie COLAS, procuration à Mme Fabienne PAULIN,
M. Guillaume BASSET, procuration à M. Thierry MONTANGERAND,

Mme Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance

DATE DE LA CONVOCATION :

02/04/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice	33
Présents	25
Votants	33

DATE D'AFFICHAGE :

02/04/2025

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires du 12 février 2025,

Vu les propositions budgétaires pour 2025,

REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2025 04 09-DEL25_025-D

Considérant l'avis favorable et unanime émis par la Commission des Finances réunie le 3 avril 2025,

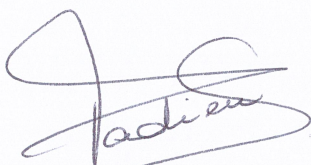
Ayant entendu l'exposé de M. Thierry RIHOUEY, Adjoint au Maire délégué aux Finances,

Après en avoir délibéré à la majorité (25 voix Pour, 8 voix Contre : Thierry MONTANGERAND, Nadette PRUVOST, Jean-Yves SAUVÉ, Véronique WERNLÉ-LIORZOU, Guillaume BASSET, Philippe GARCIA, Denise AMBLARD, Philippe GOMMARD)

- **ARTICLE 1 : APPROUVE ET VOTE** le Budget Primitif 2025 au niveau du chapitre qui se décline ci dessous :

LIBELLÉS	BP 2025
FONCTIONNEMENT	20 838 791,00 €
INVESTISSEMENT	5 709 373,45 €
BUDGET GLOBAL	26 548 164,45 €

- **ARTICLE 2 : CONFIRME** que la délibération sera adressée à :
 - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
 - Madame le Comptable public.



Sylvia PADIOU,
Secrétaire de séance

Fait et délibéré en séance,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme au registre

Gilles LÉCOLE,
Maire d'Aubergenville



AUBERGENVILLE (Yvelines) Certifié exécutoire le présent acte transmis à M. le Sous-préfet le 11/04/25 Et publié le 11/04/25 Gilles LÉCOLE Maire d'Aubergenville



RAPPORT DE PRÉSENTATION

DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le Budget Primitif (BP) constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Il est précédé d'un débat d'orientation budgétaire qui doit se tenir deux mois avant son vote.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévues par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Les documents budgétaires remis à l'ensemble des membres du Conseil Municipal, répondent depuis le 1^{er} janvier 2023 aux exigences du cadre légal comptable et budgétaire de l'instruction comptable et budgétaire M57.

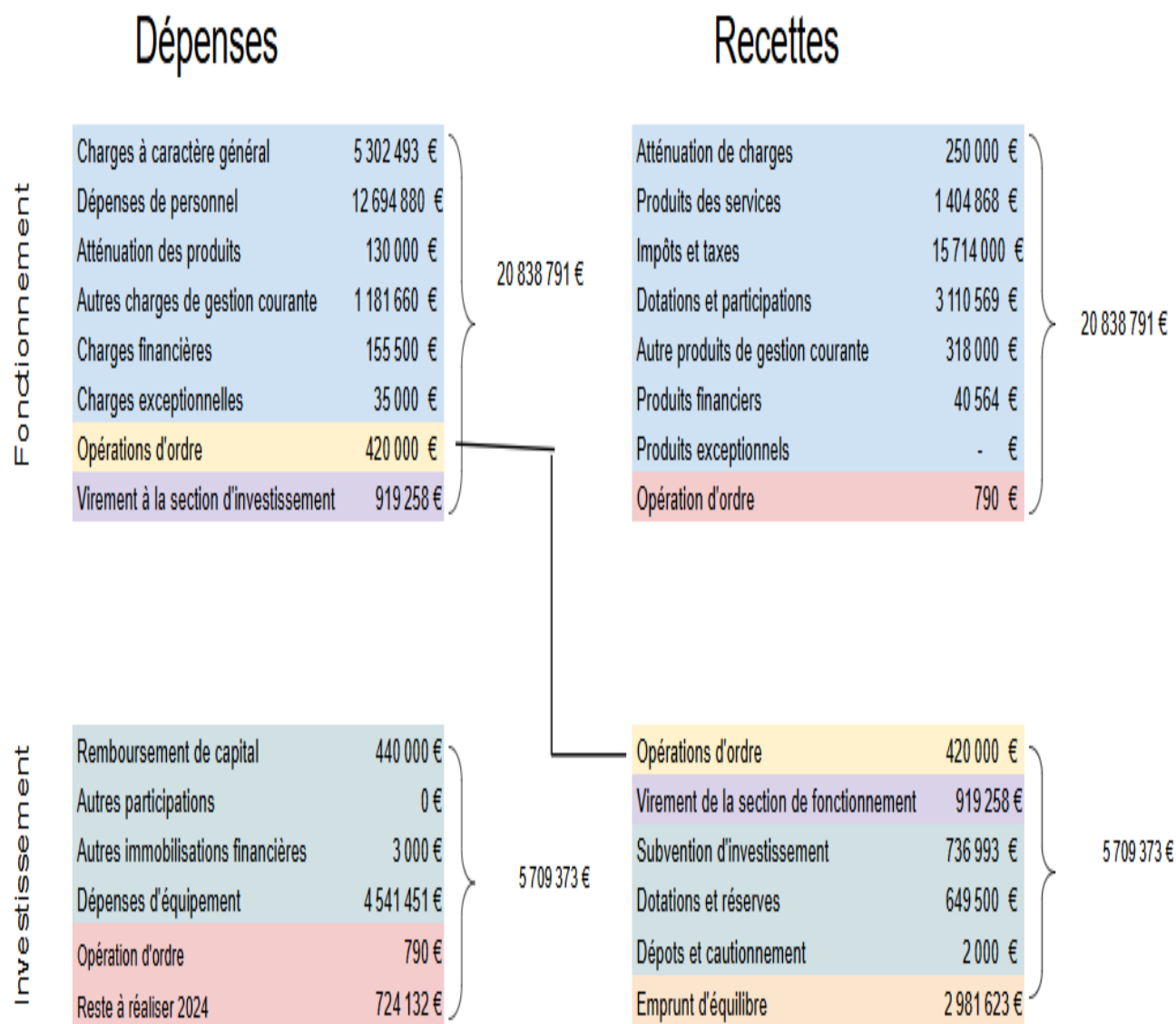
REÇU EN PREFECTURE

le 11/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-078-2178 00291-2 025 04 09-DEL25_025-D

SCHÉMA GLOBAL DU BUDGET PRIMITIF 2025

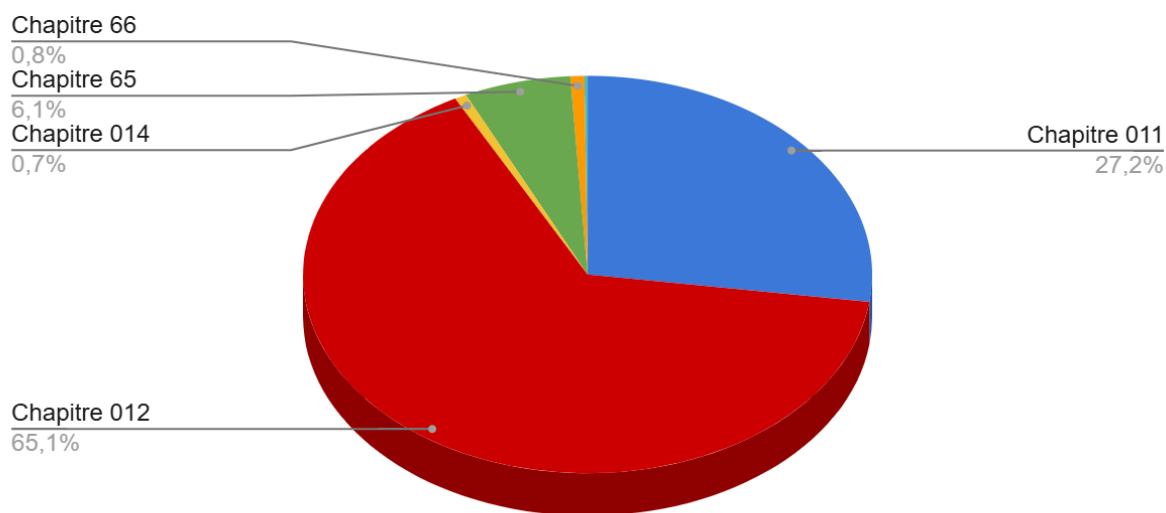


A- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 - Les dépenses de fonctionnement

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2023	BP 2024	BP 2025
CHAPITRE 011 - Charges à caractère général	5 724 005,00 €	5 566 982,64 €	5 302 493,10 €
CHAPITRE 012 - Dépenses de personnel	12 420 184,00 €	12 669 620,00 €	12 694 880,00 €
CHAPITRE 014 - Atténuation de produits	165 000,00 €	153 000,00 €	130 000,00 €
CHAPITRE 65 - Autres charges de gestion courante	1 223 930,00 €	1 242 467,00 €	1 181 660,00 €
CHAPITRE 66 - Dépenses Financières	141 750,00 €	171 100,00 €	155 500,00 €
CHAPITRE 67 - Dépenses Exceptionnelles	25 000,00 €	20 000,00 €	35 000,00 €
CHAPITRE 022 - Dépenses Imprévues	0,00 €		
TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	19 699 869,00 €	19 823 169,64 €	19 499 533,10 €
CHAPITRE 042 - Opérations d'ordre entre sections	475 000,00 €	475 000,00 €	420 000,00 €
CHAPITRE 023 - Ordre dans section	5 787 001,00 €	10 148 359,92 €	919 257,90 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	25 961 870,00 €	30 446 529,56 €	20 838 791,00 €

BP 2025 - REPARTITION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Les charges à caractère général (Chapitre 11)**

Ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurance, impôts et taxes,...) ainsi que celles liées à l'activité (prestation de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications,...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 5 302 493,10 € et représente 27,2% des dépenses réelles de fonctionnement.

Il constitue le deuxième poste de dépenses de la section de fonctionnement.

➤ **Les dépenses de personnel (Chapitre 12)**

Le chapitre 012 regroupe les charges de personnel et frais assimilés et constitue le premier poste de dépenses du budget de la commune puisqu'il représente 65,1 % des dépenses réelles de fonctionnement.

La prévision du BP 2025 est inscrite à hauteur de 12 694 880 €.

La proposition budgétaire de ce chapitre a été faite en tenant compte des hypothèses suivantes :

- GVT (Glissement vieillesse technicité) + 2,2 %
- CNRACL + 3 %
- Augmentation de la cotisation SOFAXIS
- Effet Noria (différence entre les effectifs entrants et sortants)

Conformément à la loi du 6 août 2019, le temps de travail au sein de la collectivité est de 1607 heures.

➤ **Les atténuations de produits (Chapitre 014)**

Le chapitre 014 nommé Atténuations de produits est essentiellement dédié à la comptabilisation des fonds de péréquation :

- FSRIF : Fonds de solidarité des communes de la Région Ile de France. Ce fonds est dédié à l'amélioration des conditions de vie dans les communes urbaines supportant des charges au regard des besoins sociaux sans disposer des ressources nécessaires.
- FPIC : Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. Il consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la verser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

- Reversement de fiscalité : ce chapitre a vu une dépense apparaître. Par contre, si les fonds de péréquation diminuent légèrement, il convient de tenir compte du reversement de fiscalité qui pourrait intervenir sur le produit des amendes de police au profit du financement d'Ile de France Mobilités.

Ce chapitre totalise un montant de 130 000 € et représente 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement

➤ **Autres charges de gestion courante (Chapitre 65)**

Ces dépenses représentent 6,2 % des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent notamment les subventions aux associations et aux coopératives scolaires (403 000 €), la subvention au CCAS (530 000 €).

Le montant inscrit pour ce chapitre est de 1 181 660 €, ce qui représente le troisième poste de dépenses soit 6,1% des dépenses réelles de fonctionnement.

➤ **Les charges financières (Chapitre 66)**

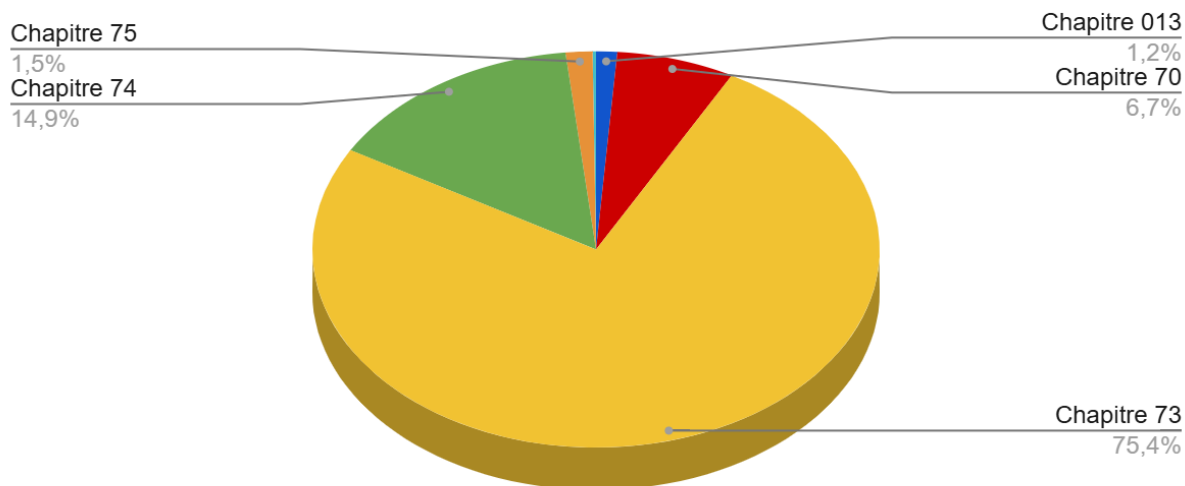
Les charges financières s'élèvent à 155 500 € et représentent moins de 0,8% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ce chapitre est essentiellement consacré au remboursement des intérêts des emprunts.

2 - Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT ANNÉES	BP 2023	BP 2024	BP 2025
CHAPITRE 013 - Atténuation de charges	100 000,00 €	150 000,00 €	250 000,00 €
CHAPITRE 70 - Produits des services et du domaine	1 134 065,00 €	1 206 043,00 €	1 404 868,00 €
CHAPITRE 73 - Fiscalité	14 947 699,00 €	15 406 605,00 €	15 714 000,00 €
CHAPITRE 74 - Dotations et participations	2 730 236,00 €	3 076 549,00 €	3 110 569,00 €
CHAPITRE 75 - Autres recettes de gestion	310 300,00 €	321 000,00 €	318 000,00 €
CHAPITRE 76 - Produits Financiers	40 565,00 €	40 565,00 €	40 564,00 €
CHAPITRE 77 - Recettes exceptionnelles	0,00 €	500,00 €	
TOTAL RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	19 262 865,00 €	20 201 262,00 €	20 838 001,00 €
CHAPITRE 042 - Ordre entre sections	790,00 €	790,00 €	790,00 €
R 002 - Excédent reporté	6 698 215,00 €	10 244 477,56 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	25 961 870,00 €	30 446 529,56 €	20 838 791,00 €

BP 2025 - REPARTITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



➤ **Produits des services et du domaine (Chapitre 70)**

Ce chapitre regroupe les produits des redevances d'occupation du domaine public (concessions funéraires, droits de permis de stationnement et de location de la voirie ...), des prestations de services destinées à la population (centres de loisirs, Maison de Tous, Capsule, Maison du Voisinage).

Ce chapitre totalise un montant de recettes de 1 404 868 € et représente 6,7 % des recettes réelles de fonctionnement.

➤ **Fiscalité (Chapitre 73)**

Les recettes de fiscalité représentent le poste principal des recettes réelles de la section de fonctionnement pour un montant de 15 714 000 € soit 75,4 %.

Ce chapitre regroupe notamment les recettes de Fiscalité Directe, des Attributions de Compensation versées par la CU GPS&O et du Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR).

➤ **Dotations et participations (Chapitre 74)**

Ce chapitre regroupe les dotations reçues de l'Etat et les participations reçues d'autres organismes, il s'élève à 3 110 569 € et représente 14,9 % des recettes réelles de fonctionnement.

- ❖ Le montant des dotations s'élève à 2 237 100 €
- ❖ Le montant des participations et autres organismes tel que la CAF, le Département ou la Région s'élève à 873 469 €

B- LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses d'investissements prévisionnelles de l'année 2025 s'élèvent à 4 435 451,28 € et se répartissent de la façon suivante :

Les dépenses nécessaires qui permettent de renouveler, d'entretenir et de maintenir le patrimoine de la collectivité s'élèvent à 3 582 539,73 € :

❑ Aménagements Urbains Ville : 133 000 €

Libellé	Montant
AUGMENTATION PUISSANCE ELECT PARC ACOSTA	44 000,00
AUTRES RÉSEAUX	23 000,00
JEUX AIRE BERGES DE SEINE INCLUSIF	5 000,00
LIAISON DOUCE CIMENTERIE/GARE	31 000,00
MOBILIER URBAIN DIVERS	25 000,00
REEMPL ECLAIR PUBLIC + CASQUETTE HDV + PARKING CTM	5 000,00
TOTAL	133 000,00

❑ Groupes Scolaires / Restauration municipale & Ecole Numérique : 740 000 €

Libellé	Montant
AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000,00
COMBINE BUTS BASKETS + HAND	10 000,00
CREATION CHEMIN DUR ENTRÉE RUE P.LEGLAND	9 000,00
FOURN POSE BOITES LIVRES ÉLÉMENTAIRES	1 000,00
MOBILIER	16 000,00
POSE STORE SALLE MOTRICITÉ	5 000,00
RÉNOVATION 4 BLOCS SANITAIRES MATERNELLE	36 000,00
TOITURE + ISOLATION GS R.ASTRID	640 000,00
TOTAL	740 000,00

❑ **Autres Équipements publics : 1 146 900 €**

Libellé	Montant
ACCORD CADRE	180 000,00
BÂTIMENTS PUBLICS	10 000,00
CONTINUITÉ CYLINDRES ÉLECTRONIQUE	10 000,00
DÉPOSE/POSE CLOTURE PETITS SYNTHÉTIQUE	30 000,00
ECLAIRAGE PASSAGE LED TERRAIN SYNTHÉTIQUE	50 000,00
EQUIPEMENTS DU CIMETIERE	39 400,00
FOURN ET POSE VMC LOGTS J. MOULIN	20 000,00
MISE EN CONFORMITÉ ADMINISTRATIVE HDV	36 000,00
MOBILIER	5 000,00
PROBLEMES FUITE	4 000,00
PROJET TENNIS 4 COURTS + ÉCLAIRAGE + RENOV SANITAIRES	200 000,00
PROJET TERRAIN FOO ESPACE JEUNES	10 500,00
REMISE NORMES EQUIPEMENTS ALARMES INCENDIE	14 000,00
REEMPL BALLON EAU CHAUDE LOGEMENT	5 000,00
REEMPL ECLAIRAGE BOULODROME	50 000,00
REEMPL ECLAIRAGE SALLE EXPOSITION+SCÉNIQUE	11 500,00
REMPLE SYST ÉCLAIRAGE SPORTIF GIOT	25 000,00
REMPLACEMENT MARE AUX CANARDS	5 300,00
REMPLACEMENT SSI	60 000,00
RÉNOVATION 2 LOGEMENTS R. ASTRID	35 000,00
RÉNOVATION INTÉRIEURE + DRAINAGE	50 000,00
SOLUTION 2 : CREATION CITY STADE PARC ACOSTA	121 200,00
TRAVAUX DE RESTAURATION	100 000,00
TRAVAUX PARKING	75 000,00
TOTAL	1 146 900,00

❑ **Equipement des services : 300 428,56 €**

<i>Antenne</i>	Montant
BIBLIOTHÈQUE	12 700,00
MAISON DES ARTS	11 100,00
ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS	2 600,00
FINANCES	20 000,00
INFORMATIQUE	75 400,00
LA CAPSULE	1 000,00
CENTRE DE LOISIRS PETIT PRINCE	1 558,56
LOGISTIQUE	70 800,00
MAISON DE LA PETITE ENFANCE	4 700,00
POLICE	17 700,00
BÂTIMENT	5 000,00
GARAGE	68 500,00
ESPACE VERTS	7 000,00
VOIRIE	1 600,00
MAISON DE VOISINAGE	770,00
TOTAL	300 428,56

❑ **Décret tertiaire : 1 262 211,17 €**

<i>Libellé</i>	Montant
MAISON DES ARTS	1 100 000,00
BATIMENTS (études énergétiques)	162 211,17
TOTAL	1 262 211,17

Les dépenses d'investissement relatives au programme des opérations pluriannuelles s'élèvent à 952 911,55 € et se décomposent de la façon suivante :

<i>Libellé</i>	Montant
AD'AP	689 443,80
RÉNOVATION DES CHAUFFERIES	69 000,00
RÉFECTION PISTE ATHLETISME	194 467,75
TOTAL	952 911,55

2 - Les recettes d'investissement

Les principales recettes d'investissement prévisionnelles de l'année 2025 s'élèvent à 1 808 493 K€ et se répartissent de la façon suivante :

- ❑ Dotations, Fonds divers et Réserves : 649 500K€
 - ❑ FCTVA : 430 000 K€
 - ❑ Taxe d'aménagement : 219 500 K€
- ❑ Subventions d'investissement : 736 993 K€
- ❑ Dotations aux amortissements : 420 000 K€

C - CONCLUSION

Le budget 2025 s'équilibre en section de fonctionnement et en section d'investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2025		BP 2025
011 Charges à caractère général	5 302 493,10	013 Atténuations de charges	250 000
012 Charges de personnel	12 694 880	70 Produits des services	1 404 868
014 Atténuations de produits	130 000	73 Impôts et taxes	15 714 000
65 Autres charges de gestion courante	1 181 660	74 Dotations et participations	3 110 569
66 Charges financières	155 500	75 Autres produits de gestion courante	318 000
67 Charges exceptionnelles	35 000	76 Produits financiers	40 564
Sous-total réel	19 499 533	Sous-total réel	20 838 001
042 Opérations d'ordre de transfert entre section	420 000	042 Opérations d'ordre de transfert entre section	790
023 Virement à la section d'Investissement	919 258		
Total	20 838 791	Total	20 838 791
D 002 Déficit reporté		R 002 Excédent reporté	
Total des dépenses de fonctionnement	20 838 791	Total des recettes de fonctionnement	20 838 791

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
	BP 2025		BP 2025
16 Emprunts et dettes assimilées	440 000	10 Dotations, fonds divers et réserves	649 500
20 Immobilisations incorporelles	6 000	13 Subventions d'investissement	736 993
21 Immobilisations corporelles	4 535 451	16 Emprunts Équilibre	2 981 623
27 Autres immobilisation financières	3 000	165 Dépôts et cautionnements reçus	2 000
Sous-total réel	4 984 451	Sous-total réel	4 370 116
040 Opération d'ordre de transfert entre section	790	021 Virement de la section de fonctionnement	919 258
		040 Opération d'ordre de transfert entre section	420 000
Total	4 985 241	Total	5 709 373
R.A.R.	724 132	R.A.R.	
D 001 Déficit reporté		R 001 Excédent reporté	
Total des dépenses d'investissement	5 709 373	Total des recettes d'investissement	5 709 373